Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024 Affichage : 05/02/2024

Mise en ligne le : 5/02/2024



DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° 022 / 2024 DU 30 JANVIER 2024

DESTINATIONS DES COUPES DE BOIS – DU BOIS DE L'HUISSERIE – EXERCICE 2024

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10.

Vu l'article L122-7 du code forestier donnant l'autorisation de réaliser les opérations prévues dans le plan d'aménagement sans devoir formuler de demandes d'autorisation au titre des règlementations,

Vu la décision n° 126 / 2021 en date du 23 novembre 2021 approuvant le plan d'aménagement forestier 2021/2040,

Vu la délibération n° 121 / /2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président,

Considérant que Laval Agglomération donne autorisation à l'ONF : d'élaborer le programme de coupes, de désigner les arbres à couper et d'organiser la commercialisation pour l'exercice 2024 dont le produit revient à Laval Agglomération,

Que Laval Agglomération est sollicitée par l'ONF pour l'inscription à l'état d'assiette de l'ensemble de ces coupes,

DÉCIDE

Article 1er

Dans le cadre du projet d'aménagement du bois de L'Huisserie, Laval Agglomération autorise l'ONF à élaborer le programme de coupe, désigner les arbres à couper et organiser la commercialisation du bois à vendre pour l'exercice 2024.

Article 2

Laval Agglomération approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2024 des coupes prévues désignées dans le tableau ci-après :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe
BOIS DE L'HUISSERIE	1.U	8.92	Jardinage	VENTE
	19.A	3.87	Jardinage	VENTE
	20.A	4.69	Jardinage	VENTE

Article 3

Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document y afférent.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 5

La directrice générale des services de Laval Agglomération est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Signé : Florian Bercault